Cinquante-sixième année. - N ° 210 A Vendredi 28 octobre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1218

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

890 290 075 RCS Rouen.
PERFAUTO PASSION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2000.00 EUR.
Adresse : 264 E Rue de la Laie, 76160 Préaux.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Projet commun de fusion nationale - fusion simplifiée Société absorbante : VLG FINANCES, SARL, sis 247 Rue des Quatre Vents à BIERVILLE (76750) au capital de 650 000 euros, RCS Rouen 834 469 330. Société absorbée : PERFAUTO PASSION, SASU, sis 264 E Rue de la Laie à PREAUX (76116) au capital de 2 000 euros, RCS Rouen 890.290.075. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 21 652,10 euros ; Passif : 36 433,46 euros ; Actif net : - 14 781,36 euros. Rapport d'échange des droits sociaux/Prime de fusion : La société absorbée est détenue à 100 % par la société absorbante. Par conséquent, s'agissant d'une fusion simplifiée (L.236-1, L 236-3, L 236-6, L 236-6-1, L.236-11, L 236-11-1, (tels que modifiés par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019) et R.236-1 et R 236-2 du Code de Commerce), il n'y aura pas d'échange de titres ni de prime de fusion. Effet fiscal et comptable : rétroactif au 1er juillet 2022. Effet juridique : au 1er décembre 2022, sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente (30) jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. Date du projet commun de fusion : Par acte sous signatures privées du 20 octobre 2022. Projet déposé au greffe du tribunal de commerce de Rouen pour le compte de chaque société participante le 25/10/2022. Oppositions : Articles L.236-14 et R236-8 du Code de commerce..